



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## PRÉFET DU NORD – PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

----  
☎ 03.20.30.54.72  
----

Communes de **BLARINGHEM, BOESEGHEM** et **WITTES**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La S.A.S. BAUDELET - siège social : lieudit "les prairies" 59173 BLARINGHEM - a déposé un dossier en vue de poursuivre l'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux et de créer de nouvelles unités de tri, de traitement et de valorisation des déchets, à BLARINGHEM, BOESEGHEM et WITTES, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2714-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois.

2716-1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes.

2760-2 : installation de stockage de déchets non dangereux.

2780-1a, 2a et 3 : installations de traitement aérobique (compostage ou stabilisation biologique) de déchets non dangereux ou de matière végétale brute.

2781-1a et 2 : installations de méthanisation.

2782 : installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux.

2791-1 : installation de traitement de déchets non dangereux.

2910-B : combustion.

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques n° 1411-2c, 2925 et une installation connexe : trois moteurs à combustion utilisant du biogaz.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de **BLARINGHEM, BOESEGHEM et WITTES du 20 mars 2012 au 20 avril 2012 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Monsieur Pascal GREGOIRE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

**le 20 mars 2012 de 9 h à 12 h en mairie de BLARINGHEM, le 27 mars 2012 de 14 h à 17 h en mairie de BOESEGHEM, le 6 avril 2012 de 14 h à 17 h en mairie de BLARINGHEM, le 13 avril 2012 de 16 h à 19 h en mairie de WITTES et le 20 avril 2012 de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie de BLARINGHEM.**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)- Rubrique Annonces et Avis – Installations classées – ICPE Autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.